

● (1510)

LES SUBSIDES

LA DÉSIGNATION D'UN ORDRE DU JOUR POUR L'EXAMEN DES MOTIONS DE VOIES ET MOYENS

L'hon. Mitchell Sharp (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, aux termes de l'article 60 du Règlement, je vous demande de désigner un Ordre du jour prévoyant l'examen du reste des avis de motion des voies et moyens déposés en même temps que le budget le 18 novembre 1974.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

DÉPÔT DES DIRECTIVES DU GOUVERNEMENT CONCERNANT LES AVIS DE MOTIONS PORTANT PRODUCTION DE DOCUMENTS

L'hon. Mitchell Sharp (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, aux termes de l'article 41(2), je dépose des exemplaires, dans les deux langues officielles, des Directives du gouvernement concernant les avis de motion portant production de documents.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

PROPOSITIONS À LA SUITE DES POURPARLERS AU SUJET DU BILL C-44 RELATIF À L'INDEMNISATION DES DÉPUTÉS

L'hon. Mitchell Sharp (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, je passe maintenant à un sujet qui, semble-t-il, intéresse un peu plus les députés. Comme je l'ai indiqué hier, il y a eu pourparlers entre les divers partis et entre les députés en vue de trouver une méthode quelque peu différente de déterminer l'indemnisation des députés, dont l'adoption entraînerait une meilleure adhésion chez les députés de la Chambre et pourrait aider à faire disparaître l'impression générale que les hausses proposées étaient excessives et hors de proportion avec les normes actuelles des secteurs publics et privés.

Comme les députés le savent, c'est un groupe spécial de députés qui ont soumis les propositions initiales. Le gouvernement en a inclus certaines dans le bill dont la Chambre est maintenant saisie et en a rejeté d'autres. Il est évident que le bill jouissait de l'appui général de la Chambre, y compris celui du leader de l'opposition (M. Stanfield) et des leaders à la Chambre de l'opposition officielle et du parti du Crédit social. Il est également évident que la hausse de 50 p. 100 de l'indemnité des députés pour la durée de la présente législature a été mal interprétée et déformée.

Des voix: Bravo!

M. Sharp: Beaucoup de gens, soit par ignorance ou à dessein, ont établi un rapport entre ce projet de hausse de 50 p. 100, la première en quatre ans et la dernière pour les quatre années suivantes, et les demandes de groupes qui négocient collectivement à intervalles réguliers et dont les salaires augmentent annuellement en vertu de contrats de travail. Il a été signalé que la hausse annuelle moyenne de la période de huit ans était inférieure à 6 p. 100, mais il faut reconnaître que cet argument a peu résisté à l'idée populaire selon laquelle les députés exigeaient en quelque sorte des augmentations de traitement exorbitantes.

Traitement des députés

Dans les circonstances, le gouvernement a conclu qu'une méthode différente d'établissement de la rémunération pourrait moins prêter à confusion et j'ai été autorisé à étudier les possibilités avec les partisans du gouvernement et les autres partis. Comme je l'ai dit à plusieurs reprises, cette mesure est essentiellement un bill plutôt parlementaire que gouvernemental. Les conseils qu'a reçus le gouvernement provenaient de députés de tous les partis de la Chambre qui ont clairement indiqué en présentant leurs points de vue qu'ils étaient prêts à défendre leurs recommandations publiquement et devant leurs commettants. Le gouvernement n'a jamais considéré les questions d'indemnités et d'allocations des députés dans un esprit partisan, même s'il pourrait, bien sûr, y avoir des divergences de vues légitimes entre les députés, comme on est à même de s'en rendre compte.

Après avoir été autorisé à étudier d'autres façons possibles de déterminer la rémunération, j'ai été immédiatement approché par le chef de l'opposition qui a convenu qu'une méthode différente était souhaitable et a suggéré qu'on pourrait établir le montant des indemnités et des allocations en fonction de la hausse moyenne des traitements et des salaires déterminée par Statistique Canada depuis 1970, année d'entrée en vigueur du taux actuel de rémunération, et que ces chiffres pourraient être rajustés annuellement en fonction de la tendance future de la moyenne des salaires et traitements. Le gouvernement avait lui-même envisagé une méthode semblable, et j'ai donc accueilli favorablement cette suggestion. Je me suis entretenu ensuite avec le chef du Nouveau parti démocratique et, par après, avec le leader à la Chambre du Crédit social.

A la suite de ces conversations préliminaires, j'ai fait une série de propositions avec lesquelles me semblait-il tout le monde serait d'accord. D'après les commentaires que m'ont fait les leaders des partis après avoir consulté leur caucus respectif et après avoir consulté les partisans du gouvernement, je suis maintenant en mesure de dire qu'une fois que le bill à l'étude sera étudié en deuxième lecture et passera au comité, le gouvernement sera prêt à appuyer les amendements suivants: Premièrement, pour le début de la présente législature, le traitement sera de \$24,000 et l'indemnité de \$10,600. Cela représente 33 1/3 p. 100 de plus qu'à l'heure actuelle. L'augmentation de l'indice industriel général à compter de la date du dernier redressement jusqu'au mois de juillet dernier est légèrement supérieure à 33 1/3 p. 100, mais la plupart de ceux que j'ai consultés étaient disposés à recommander une augmentation légèrement inférieure à celle qui pourrait se justifier.

Deuxièmement, ce niveau de traitement et d'indemnités sera maintenu de juillet 1974 à décembre 1975. Troisièmement, à compter de 1976, les traitements et indemnités seront ajustés chaque année en fonction du pourcentage d'augmentation de l'indice industriel composite entre les deux années précédentes. Par exemple, les traitements et indemnités de 1976 seront augmentés dans la même proportion que l'augmentation enregistrée pour l'indice industriel de 1974 à 1975.

Je terminerai, monsieur l'Orateur, en remerciant les députés de tous les partis et surtout les leaders des partis de l'opposition d'avoir ainsi contribué à ces consultations au sujet d'une question qui intéresse l'ensemble des députés et non pas seulement le gouvernement.